



**PREFET DE MAYOTTE**

**SECRETARIAT GENERAL**

Mamoudzou, le 25 NOV. 2014

**Direction des Relations avec les  
Collectivités Locales**

Bureau des Dotations, de l'Urbanisme  
et de l'Environnement

**Objet : Avis au public**

Le Préfet de Mayotte informe la population que, par arrêté n°2014/209/DEAL/SEPR du 13 octobre 2014, la société « SODISCOUNT » est autorisée à réaliser les travaux de construction du centre commercial « BAOBAB » à Cavani, commune de Mamoudzou, au titre de la loi sur l'eau, articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Le Préfet,  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Secrétaire Général

  
Bruno ANDRE